

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: **90420034.2**

51 Int. Cl.⁵: **A47F 5/08**

22 Date de dépôt: **23.01.90**

30 Priorité: **24.01.89 FR 8901312**

43 Date de publication de la demande:
01.08.90 Bulletin 90/31

84 Etats contractants désignés:
DE ES GB IT

71 Demandeur: **Mangieri, Dominique**
Mas Bastide, 1220/6 Chemin de la Grande
Bastide
F-06250 Mougins(FR)

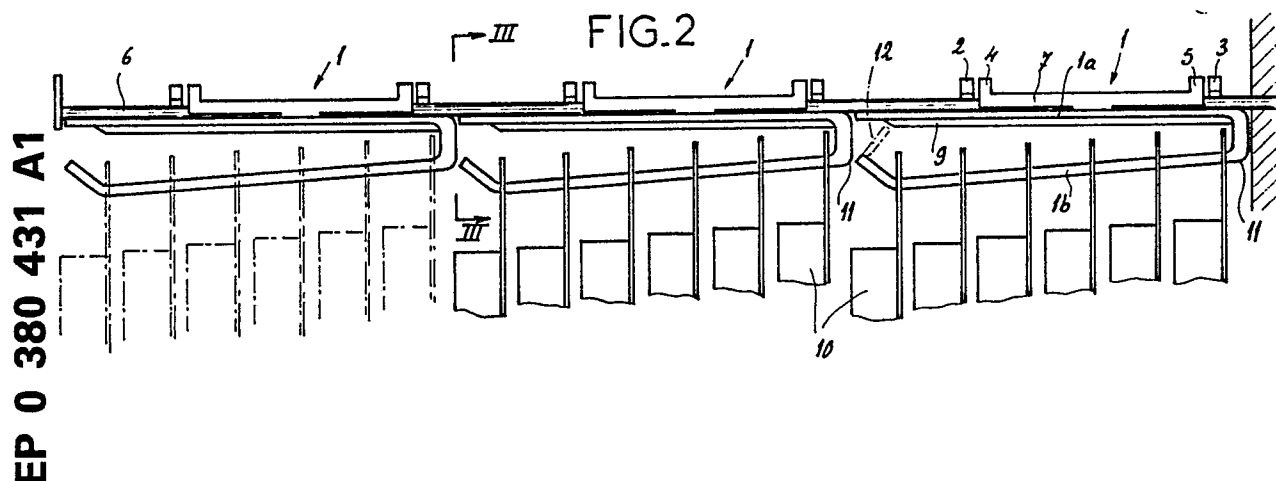
72 Inventeur: **Mangieri, Dominique**
Mas Bastide, 1220/6 Chemin de la Grande
Bastide
F-06250 Mougins(FR)

74 Mandataire: **Maureau, Philippe et al**
Cabinet GERMAIN & MAUREAU BP 3011
F-69392 Lyon Cédex 03(FR)

54 **Dispositif de présentation à la vente d'objets conditionnés sur une plaque support comportant un trou de suspension.**

57 Ce dispositif se compose d'un ensemble de broches (1) pouvant être fixées à une tige support (6), chaque broche (1) comprenant une partie (1a)

portant un moyen de fixation (2,3,4,5) réversible à la tige support (6), et une partie (1b) apte à supporter les emballages (10).



DISPOSITIF DE PRESENTATION A LA VENTE D'OBJETS CONDITIONNES SUR UNE PLAQUE SUPPORT COMPORTANT UN TROU DE SUSPENSION

La présente invention concerne un dispositif de présentation à la vente d'objets conditionnés sur une plaque support comportant un trou de suspension.

Les petits objets sont très fréquemment mis en vente dans un emballage constitué d'une coquille plastique thermoformée, fixée sur un carton plat, ou d'une feuille de matière plastique aspirée à travers une plaque de carton, afin d'épouser les formes de l'objet pour l'immobiliser. Ce mode de conditionnement, connu sous le nom de blister, permet de présenter ces objets à la vente sur des présentoirs comprenant des tiges sur lesquelles les blisters sont engagés au moyen d'un trou ménagé à la partie supérieure du carton. Plusieurs blisters peuvent ainsi être placés sur une même tige, et il suffit à l'acheteur de retirer le premier d'entre eux de la tige pour examiner ou acheter le produit qu'il contient.

Ce mode de présentation sur des tiges, très largement diffusé, présente toutefois certains inconvénients.

En premier lieu, le réapprovisionnement des présentoirs est relativement long, puisqu'il faut mettre en place les emballages un par un sur chaque tige.

De plus, de nombreuses autres opérations doivent être faites unité par unité : étiquetage, comptabilisation des objets lors des inventaires, vérification et correction de la position de ceux qui sont mélangés par la clientèle, réorganisation des présentoirs en fonction des nouveaux produits.

En outre, les tiges sont réapprovisionnées par l'avant, de sorte que les emballages situés sur l'arrière de celles-ci peuvent rester très longtemps en place, jusqu'à devenir impropres à la vente. Il est donc nécessaire, périodiquement, d'enlever tous les emballages de la tige, afin d'amener sur l'avant de celle-ci ceux situés en arrière.

Les présentoirs du type précité rendent l'ensemble de ces manipulations longues et fastidieuses.

Par ailleurs, il est difficile de réaliser des rangées de tiges régulièrement alignées, car le poids des différents objets provoque des flexions plus ou moins importantes de celles-ci. Il en résulte une présentation inesthétique, inadaptée à certains types de produits, comme par exemple dans le domaine de la parapharmacie, ainsi qu'une perte de place entre les rangées. Il faut en outre rajouter des porte-étiquettes indiquant le prix et diverses informations relatives aux objets au bout des tiges, qui sont difficiles à positionner et inesthétiques.

La présente invention a pour but de remédier à

ces différents inconvénients, en fournissant un dispositif de présentation d'objets, modulable de manière à éviter les fastidieuses manipulations unité par unité, et assurant une présentation esthétique de ceux-ci.

A cette fin, ce dispositif est caractérisé en ce qu'il se compose d'un ensemble de broches pouvant être fixées à une tige support, chaque broche comprenant une partie portant un moyen de fixation réversible à la tige support, et une partie apte à supporter les emballages renfermant les objets à présenter.

Ainsi, les broches sont portées par les tiges support et peuvent en être facilement retirées, afin de contrôler, de vérifier ou de comptabiliser plus facilement les objets qu'elle supporte.

Suivant une forme de réalisation préférée du dispositif, chaque broche a une forme générale de U, fixé de manière à ce que sa partie ouverte soit tournée vers l'avant du présentoir, le moyen de fixation réversible que chaque broche comprend étant situé sur la face extérieure d'une des branches du U, et constitué par quatre dents d'accrochage aptes à s'encliqueter sur la tige support, l'autre branche du U étant apte à supporter les objets présentés à la vente.

Grâce à cet encliquetage, les broches sont facilement détachables de la tige et peuvent coulisser sur elle. La broche située sur l'arrière peut ainsi être replacée sur l'avant sans que l'on soit obligé de sortir chaque emballage. De plus, les broches peuvent avoir une longueur adaptée aux objets présentés, en fonction de leur nature, ou de la rapidité de rotation du stock.

La branche soutenant les emballages peut avoir une section aplatie afin d'être adaptable à tous les types de trous que ceux-ci comportent.

Il n'est plus nécessaire alors d'avoir plusieurs types de tiges.

Avantageusement, la longueur de chaque broche est égale à un sous-multiple de la longueur standard des tiges support.

Les broches portant les produits à vendre sont maintenues sur l'avant des tiges par les broches vides placées derrière, ce qui améliore notablement la présentation des produits et leur vision par le consommateur.

De préférence, la branche supportant les objets à présenter comporte, à son extrémité libre, un bec recourbé vers l'intérieur, éventuellement flexible. Ce bec évite que les emballages tombent de la broche lorsqu'ils sont manipulés par la clientèle, en obligeant à ce que ceux-ci soient inclinés pour en être retirés.

Avantageusement, les broches sont conformées de manière à ce que l'extrémité du bec soit sensiblement à la hauteur de l'extrémité fermée ou "talon" de la broche située devant elle sur la tige.

Ainsi, le talon coopère avec le bec afin de guider l'emballage selon l'inclinaison adéquate pour qu'il soit sorti de la broche, ce qui facilite sa prise par le client.

Chaque broche peut comporter des nervures longitudinales de renforcement.

Ces nervures augmentent la rigidité des broches, et donc leur résistance à la flexion due au poids des objets.

Suivant une forme perfectionnée de réalisation du dispositif selon l'invention, les broches sont munies d'un organe apte à empêcher le retrait des emballages avant qu'elles soient mises en position sur les tiges support.

Les emballages peuvent ainsi être conditionnés à l'avance sur les broches, et éventuellement être livrés ainsi au revendeur, de sorte que, pour présenter les objets à la vente, ce dernier n'a qu'à placer les broches sur les tiges et à casser l'organe précité.

Avantageusement, les broches, normalement réalisées en matière plastique telle que du polycarbonate et moulées en une seule pièce, peuvent comprendre une partie métallique, destinée à supporter les emballages, fixée à une partie en matière plastique telle que du polycarbonate, portant le moyen de fixation.

Ces broches, d'une rigidité et d'une solidité renforcées par l'emploi d'un matériau métallique tel que, par exemple, de l'acier ou de l'aluminium, sont rendues nécessaires en cas de charges importantes.

Selon une forme de réalisation préférée de ce dispositif, les tiges sur lesquelles les broches sont destinées à s'adapter forment une grille entourée d'un cadre se fixant à des montants verticaux.

Le présentoir est ainsi parfaitement modulable, les broches pouvant être fixées à l'une ou l'autre des tiges en fonction de la largeur des emballages et des boîtages ou des flacons peuvent être placés sur le dessus de la grille. Les tiges sont parallèles les unes aux autres grâce au cadre qui les entoure, ce qui améliore la présentation et permet un gain de place, la face avant du cadre pouvant porter des étiquettes indiquant le prix ou divers renseignements relatifs aux objets.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation du dispositif selon l'invention.

Figure 1 est une vue en perspective d'une broche ;

Figure 2 est une vue en élévation d'une tige

à laquelle sont reliées plusieurs broches portant des blisters ;

Figure 3 est une vue en coupe d'une broche, selon III-III de figure 2 ;

Figure 4 est une vue en perspective du présentoir selon l'invention ;

Figure 5 est une vue en perspective d'une variante de la broche ; et

Figure 6 est une vue en élévation d'une deuxième variante.

Les figures 1 et 3 représentent sous deux angles différents une broche 1 ayant sensiblement la forme d'un U, disposé horizontalement. La branche supérieure la porte, sur sa face tournée vers l'extérieur, quatre dents d'accrochage 2,3,4,5, aptes à s'encliqueter sur une tige support 6. Les dents 2 et 3 sont fixées sur la broche 1, alors que les dents 4 et 5 sont portées par les extrémités d'une lame 7 reliée par sa partie médiane à la broche 1, afin d'avoir la flexibilité nécessaire pour permettre l'encliquetage.

La branche inférieure 1b a une section aplatie, et comprend un bec recourbé 8 à son extrémité libre. La broche 1 est en outre munie d'une nervure longitudinale 9, et est réalisée en matière plastique, telle que du polycarbonate, et moulée en une seule pièce.

Les broches 1 peuvent être rapidement mises en place et retirées des tiges 6, ce qui permet de vérifier, contrôler, comptabiliser facilement les objets qu'elles portent, ou d'amener sur l'avant de la tige 6 ceux qui sont situés en arrière de celle-ci, sans que l'on soit obligé de retirer chacun d'eux pour réaliser cette opération.

La figure 2 représente trois broches 1 encliquetées sur une tige 6, dont deux portent des blisters 10. Les broches 1 ont une longueur égale à un sous-multiple de la longueur standard de la tige 6. A titre d'exemple, les broches 1 ont une longueur de 150 millimètres qui leur permet de s'adapter sur des tiges 6 dont la longueur standard est de 300,450 ou 600 millimètres.

Chaque broche 1 est conformée de manière à ce que l'extrémité du bec 8 qu'elle comprend soit sensiblement à la hauteur de l'extrémité fermée ou "talon" 11 de la broche située immédiatement devant elle sur la tige 6, afin que l'extrémité du bec 8 et le "talon" 11 coopèrent pour guider les blisters 10 lors de leur retrait, selon une inclinaison adéquate.

En outre, chaque broche 1 comporte un organe 12 situé sur l'extrémité du bec 8 et venu de moulage avec elle.

Cet organe 12 permet d'empêcher le retrait des blisters 10 des broches 1. Les blisters 10 peuvent ainsi être conditionnés à l'avance sur les broches 1, permettant de garnir très rapidement les présentoirs. Il suffit de casser l'organe 12 pour que

le produit puisse être retiré des broches 1.

La figure 4 représente un présentoir utilisable avec les broches 1 précitées. Celui-ci comprend un ensemble de tiges 13 parallèles, et solidaires d'un cadre 14, dont les montants latéraux 15 comprennent des pattes d'accrochage 16 pouvant être engagées dans des lumières correspondantes 17 ménagées dans les montants verticaux 18. Un seul cadre 14 est représenté, mais naturellement, le présentoir peut en comporter plusieurs.

Les broches 1 peuvent être encliquetées sur l'une ou l'autre des tiges 13 en fonction de la largeur des blisters 10. Une plaque 19 est posée sur le dessus du cadre 14, sur laquelle peuvent prendre place des boîtages 20, des flacons ou d'autres produits. Le présentoir est ainsi parfaitement modulable, comme cela est nécessaire, notamment dans le domaine de la parapharmacie. Les tiges 13 sont parfaitement alignées, et la face avant 21 du cadre 14 peut recevoir des indications relatives au prix des produits, ou diverses indications les concernant, de sorte que la présentation est notablement améliorée.

La figure 5 est une vue d'une variante de réalisation des broches. Les mêmes éléments que précédemment décrit s'y retrouvent, avec les mêmes références. La broche 22 de ce type comprend un corps de moindre épaisseur par rapport à la broche 1, et une nervure de renforcement 23 dans sa partie 22a apte à porter les blisters. La nervure 23 n'est pas solidaire de la partie 22a à proximité de l'extrémité libre de celle-ci. Ceci permet de rendre flexible le bec 24 qu'elle comporte, grâce à l'élasticité de la matière constituant la broche 22. Ainsi, le retrait des blisters 10 est facilité.

La figure 6 représente une deuxième variante de réalisation des broches. Celles-ci sont constituées de deux parties. Une partie 25, en matière plastique, est munie d'une part d'un moyen de fixation identique à celui décrit ci-dessus, et d'autre part de deux pattes de fixation 26 et 27 comportant des orifices dans lesquels est engagée une branche 28a de la deuxième partie 28 constituant une broche.

La partie 28, grâce à sa rigidité et sa solidité renforcées par l'emploi d'un matériau métallique, permet d'utiliser la broche en cas de charges importantes. Les emballages sont supportés par la branche 28b de la partie 28, qui a la même forme générale que celles des broches ci-dessus décrites.

Revendications

1 - Dispositif de présentation à la vente d'objets conditionnés sur une plaque support compor-

tant un trou de suspension, se composant d'un ensemble de broches (1) pouvant être fixées à une tige support (6), chaque broche (1) comprenant une partie (1a) portant un moyen de fixation (2,3,4,5) réversible à la tige support (6), et une partie (1b) apte à supporter les emballages (10) renfermant les objets à présenter, caractérisé en ce que chaque broche (1) a une forme générale de U, fixé de manière à ce que sa partie ouverte soit tournée vers l'avant du présentoir, le moyen de fixation réversible que chaque broche (1) comprend étant situé sur la face extérieure d'une des branches (1a) du U, et constitué par quatre dents d'accrochage (2,3,4,5) aptes à s'encliqueter sur la tige support (6), l'autre branche (1b) du U étant apte à supporter les objets présentés à la vente.

2 - Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la branche (1b) soutenant les emballages (10) a une section aplatie afin d'être adaptable à tous les types de trous que ceux-ci comportent.

3 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la longueur de chaque broche (1) est égale à un sous-multiple de la longueur standard des tiges support (6).

4 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la branche (1b) supportant les objets à présenter comporte, à son extrémité libre, un bec (8) recourbé vers l'intérieur, éventuellement flexible.

5 - Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que les broches (1) sont conformées de manière à ce que l'extrémité du bec (8) soit sensiblement à la hauteur de l'extrémité fermée ou "talon" (11) de la broche (1) située devant elle sur la tige (6).

6 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que chaque broche (1) comporte des nervures longitudinales (9) de renforcement.

7 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les broches (1) sont munies d'un organe (12) apte à empêcher le retrait des emballages (10) avant qu'elles soient mises en position sur les tiges support (6).

8 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que les broches (1), normalement réalisées en matière plastique telle que du polycarbonate, comprennent une partie métallique (28), destinée à supporter les emballages (10), fixée à une partie (25), en matière plastique telle que du polycarbonate, portant le moyen de fixation (2,3,4,5).

9 - Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que les tiges (13) sur lesquelles les broches (1) sont destinées à

s'adapter forment une grille entourée d'un cadre
(14) se fixant à des montants verticaux (18).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

5

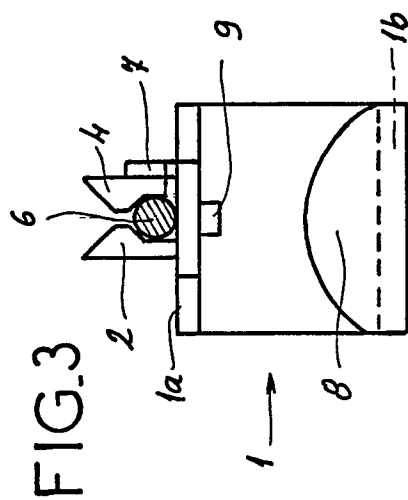


FIG. 3

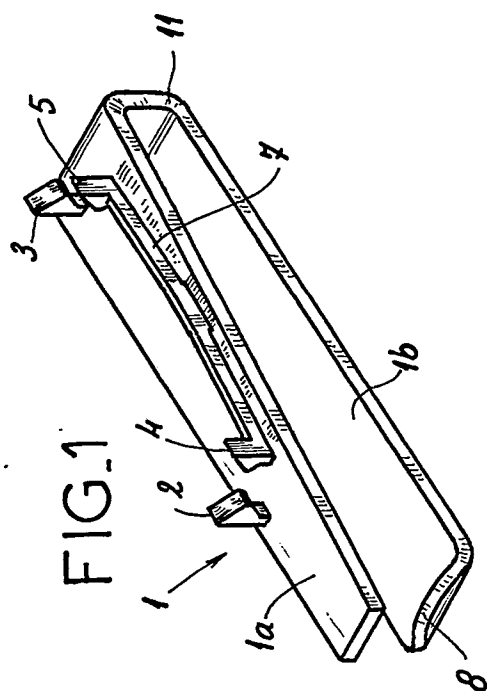


FIG. 1

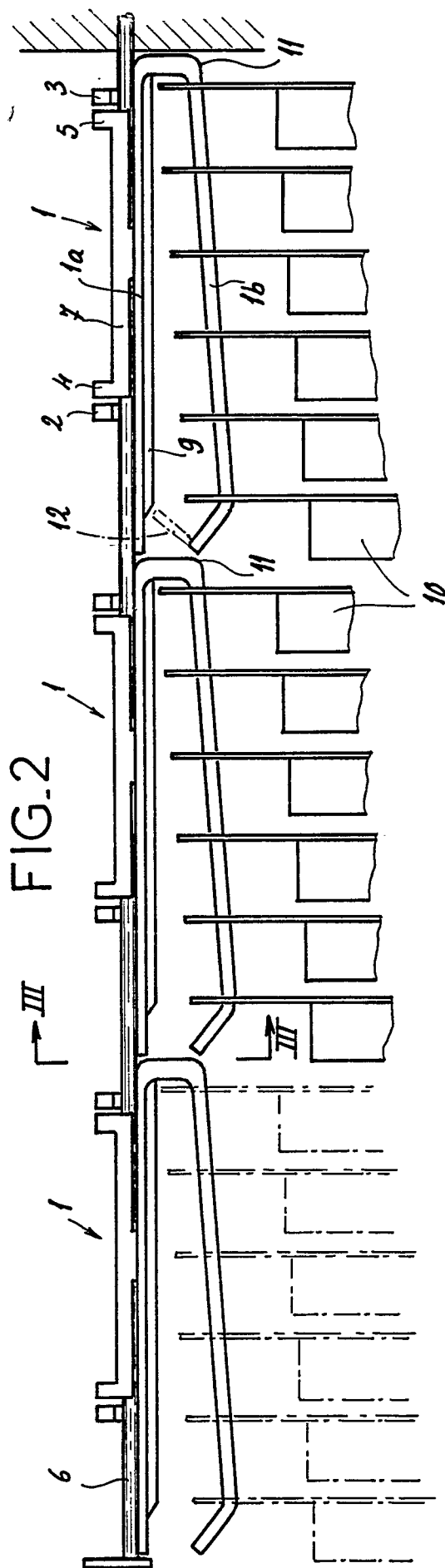


FIG. 2

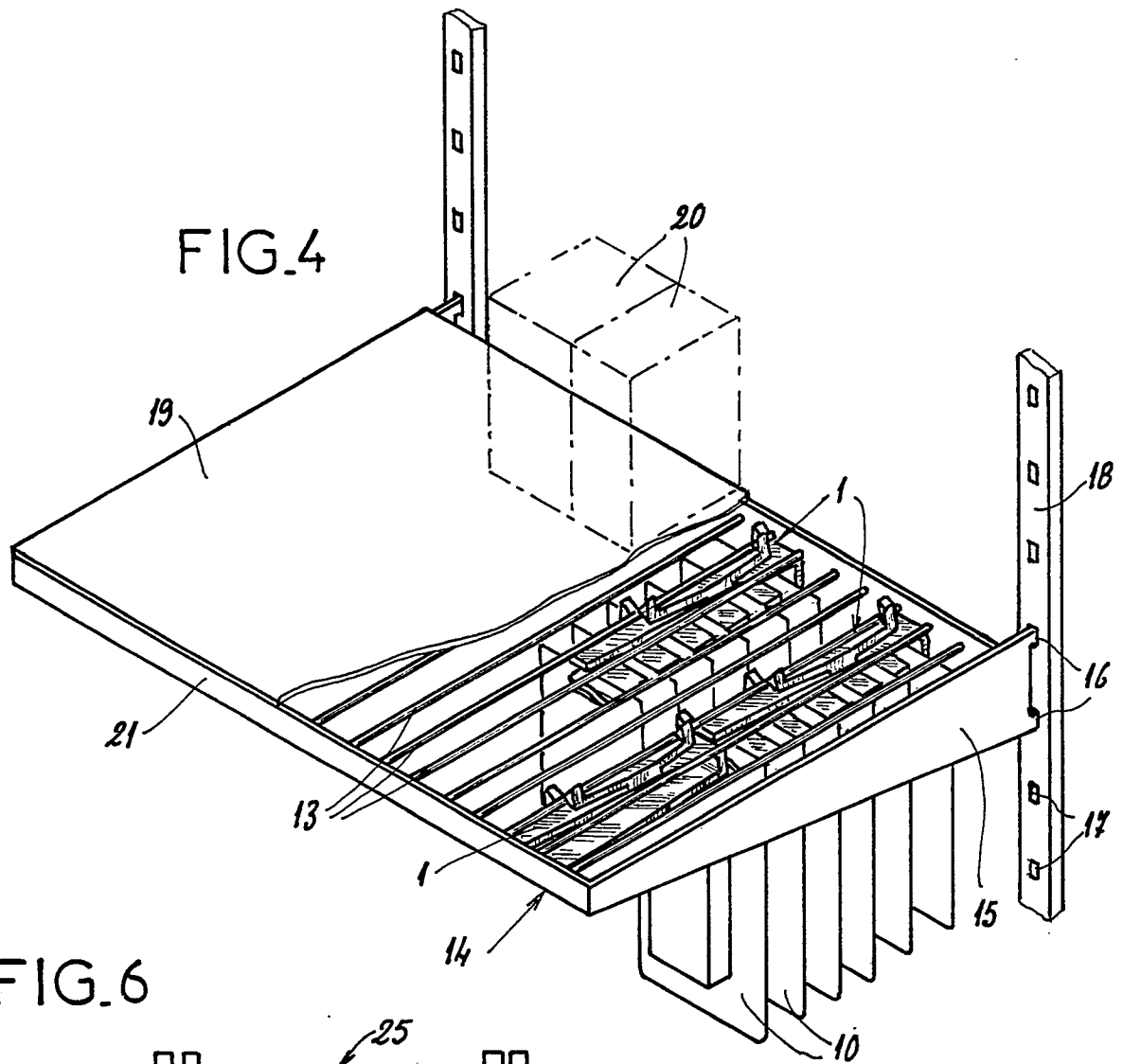
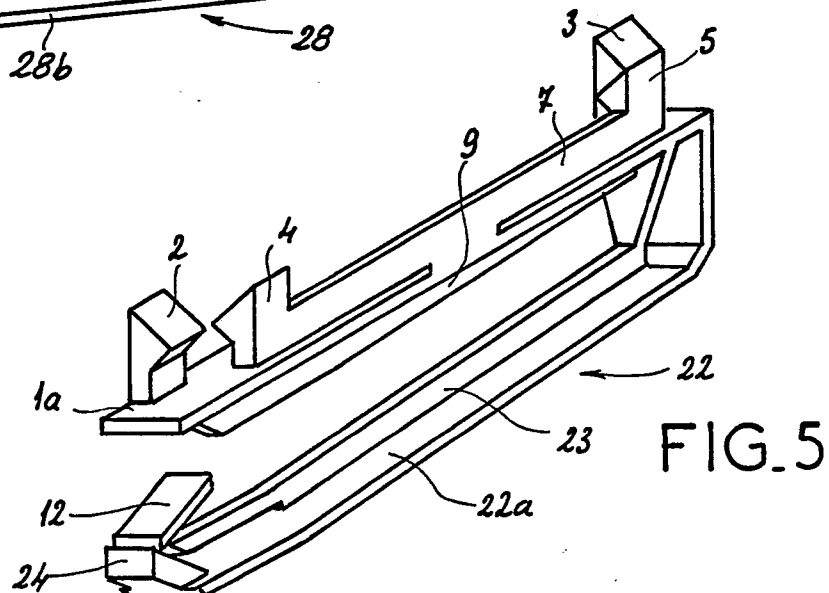
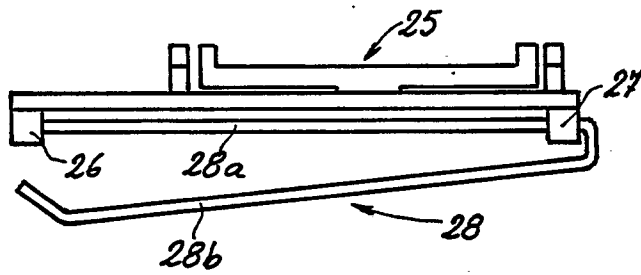


FIG. 6





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	EP-A-0 208 635 (MANGIERI) * Pages 2-6; figures 1,2 *	1,3,4,7	A 47 F 5/08
A	---	5	
Y	DE-A-2 316 742 (HERTRICH) * Pages 12-16; figures 5-11 *	1,3,4,7	
P,A	---		
	EP-A-0 307 324 (MANGIERI) * En entier *	1	
A	---		
	DE-A-2 726 158 (FREITAG) * Pages 5-7; figures 1-6 *	1-3	
A	---		
	FR-A-2 598 605 (GUILLAUMOND) * Pages 2-4; figures 3,5 *	9	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 47 F F 16 B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 07-03-1990	Examineur OFFMANN P.A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			